L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI 9 OCTOBRE 1883

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 8 octobre 1883

Thermomètre de U. Dussaix, Opticien, 14 rue de Chartres.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	72	22
Midi	84	29
3 H. P. M.	86	30
6 H. P. M.	84	29

Lundi, 8 octobre 1883, 2 p.m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Atlanta	70	Louisville, Ky	66
Augusta, Ga	75	Memphis, Tenn	66
Boston	54	Mobile, Ala	82
Cairo, Ill	64	Montgomery, Ala	87
Chattanooga, Tenn	72	Nashville, Tenn	64
Cincinnati, O	72	New Orleans, La	87
Corpus Christi, Texas	81	Portland, Me	77
Dubuque, Iowa	64	Pittsburgh, Pa	71
Galveston, Texas	84	Savannah, Ga	72
Indianola	82	Shreveport, La	92
Key West, Fla	82	St-Louis, Mo	68
Key West, Fla	81	St-Paul, Minn	72
La Crosse, Wis	60	Vicksburg, Miss	91
Leavenworth, Kan	64	Yankton, D. T	60

Rapport officiel des at-Secours de l'Etoile (dans les plus bonnes).

Augusta	4 68	Nashville, Tenn	1 06
Cairo, Ill	3 09	New Orleans	13 06
Cincinnati, O	7 93	Omaha, Neb	5 06
Davenport, Ia	3 11	Pittsburgh, Pa	2 68
Keokuk, Iowa	1 86	Shreveport, La	1 02
La Crosse, Wis	1 65	St-Louis, Mo	10 04
Leavenworth, K	7 01	St-Paul, Minn	3 01
Louisville, Ky	4 04	Vicksburg, Miss	3 09
Memphis, Tenn	3 10	Yankton	0 11

Les données ci-dessus ont été prises à midi, le 1er et le 15 de chaque mois.

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

Inscrits au bureau de santé dans les dernières 48 heures.

Mariages.

Jos. P. Dimet à Barbara Reed.
Wm. Price à Mlle Anna M. Rigmaus.
Lorenz Lutz à Mme Mary Lutz.
W. m. Anderson à Mme veuve Rachie Chester.
John Mitchy à Mlle Pauline Hock.
Lorenz Keffler à Mlle Dora Weiss.
Wm. Chadwick à Mlle J. Hamilton.
Wm. G. Dahn à Mlle Eliza Salles.

Naissances.

Mme Mahaut Mercier, un garçon, 3 oct.
Wm. Brenzinger, deux jumeaux, garçon et fille, 17 septembre.
.. Jacky Pehmy, une fille, 28 sept.
.. Emile Retif, un garçon, 25 juin.
.. David Brett, un garçon, 6 oct.
.. M. Gelabert, un garçon, 31 juillet.
.. Leide Gallardo, une fille, 24 sept.
.. Emile Mallar, un garçon, 28 août.
.. Jos. A. Schuler, un garçon, 20 juillet.
.. Mme Charles Summers, une fille, 2 oct.
.. Jérome Hermann, un garçon, 29 sept.
.. Henri J. Desmille, une fille, 16 juillet.

Décès.

Pierre Delorme, 30 ans, rue de Chartres et Quartier.
Mme Catherine Duran, 55 ans, 53 rue Roman.
Milly Hall, 60 ans.
Frank Purcell, 14 mois, rue Toledano.
Mme Kitty Mason, 36 ans, 13 rue St. Charles.
Joseph H. Rothand, 40 ans, rue St. Denis et Hautefeuille.
Mme Joséphine Lopez, 24 ans, 226 rue Dauphine.
Miss Viola Ellen Thompson, 68 ans, 220 rue Delord.
Veuve Annie Brady, 67 ans, 88 rue Laurel.
Annie Higgins, 10 jours, 32 rue St. Andrew.
Veuve Margaret Weissbach, 76 ans, 150 rue Bienville.
Mlle Jean Boothner, 2 ans, 148 rue South Rampart.
Celeste Johnston, 14 ans, rue St. Bernard et Derbigny.
Bernard Sanders, 2 mois, rue Claiborne et Washington.
Alexander Smith, 53 ans, 203 rue St. Philippe.
Catherine Landolet, 6 jours, 80 rue Cypress.
Mary H. Murphy, 26 jours, 40 rue St. Andrew
Jacob Mathis, 36 ans, Hotel Dieu.
Amelia Ryan, 3 jours, 402 rue de Decatur.
Michael J. Carney, 9 jours, 190 rue St. Thomas
Cecile Brown, 3 mois, rue Ursulines et Claiborne.
Madeline Williams, 3 ans, rue Amelia près Jersey.
W. m. Hannan, 43 ans, 56 rue des Champs Elysées.
Mme Anna Muller, 60 ans, 195 rue Espagne.
Francis Purcell, 62 ans, rue St. George et Cadiz.

Décès de la semaine.— Il est mort, dans la semaine, dans les limites de la Nlle-Orléans, 147 personnes, dont 6 de la petite vérole, 13 de la phthisie pulmonaire, 12 de la fièvre congestive, 7 de fièvres des marais, 7 (petite enfants) de convulsions, 11 d'affections du cœur, 5 du trismus nascentium, 5 du tabes mesenterica, 5 du ramollissement du cerveau, 6 de la pneumonie, 4 vieillards et 2 enfants, de la débilité; 5 de la dysenterie, 4 de l'entérite, 1 de la fièvre typhoïde.

Ages.—Au-dessous d'un an, 25; de 1 à 2 ans, 6; de 2 à 5 ans, 9; de 5 à 10 ans, 7; de 10 à 15 ans, 1; de 15 à 20 ans, 3; de 20 à 25 ans, 10; de 25 à 30 ans, 14; de 30 à 40 ans, 19; de 40 à 50 ans, 16; de 50 à 60 ans, 13; de 60 à 70 ans, 14; de 70 à 80 ans, 7; de 80 à 90 ans, 1; de 90 à 100 ans, 2; au-dessus de 100 ans, 0.

Nationalité — Autrichiens, 1; natifs de l'Amérique anglaise, 1; Anglais, 2; Français, 5; Allemands, 13; Irlandais, 9; Italiens, 1; Louisianais, 86; Russes, 1; natifs de l'Amérique du Sud, 1; Américains (autres que Louisianais), 26; natifs des Antilles, 1.

Il est mort 84 personnes du sexe masculin et 63 du sexe féminin.

Il y a eu 27 décès à l'hôpital de charité, 1 à l'hôpital des personnes attenantes de la Petite rade, 1 à l'Infirmerie Touro, 1 à l'Infirmerie d'Asile St-Vincent, 1 à la petite enfance, 1 à l'asile de la Société Française, 1 à la prison de paroisse.

Les coroners ont délivré 24 certificats de décès.

Il y a eu 9 morts-nés.

Proportion des décès [par la base de 1,00 par an]—blancs, 21.39; couleur, 47.71.

Voyageurs arrivés.

CITY HOTEL.

Mme A W Beien, J H McAvey, femme et enfant; Jos Gobert, Mme M Barrois McCarty, Brownsville, Tex; Mlle Ida Hamilton et enfants, Dallas, Tex; A Peterson, Theo Young, Theo Washburn, H T Washburn, New York; H A Sawyer, Miss W C Williams, St-Louis, Mo; A J Olds, Rochester, N Y; P Matthews, Tex; Mlle A Whitaker, Columbia, Tenn; C D Wald, Boston; T M Calvert, W H McGuffry et femme, J Quinlan, G V Bliss, M G A N E E R, Gus Clemens, Cincinnati; E H Hagerman, Shreveport, W H Tarbah, New York; O F Gardner, Chicago; F E North, Lafourche, Mme Davidson, Lac; O D Berrick et femme, paroisse Ste-Marie, Lac; G H Hinze, Mons Feist Miss.

Cour criminelle du district.—

A la section B, (juge Luxenberg)—

Estella Ray, Lady White, Frank Herro et signor Farranta, prévenus de voies de fait, se sont déclarés innocents.

Le ministère public a renoncé à la poursuite d'Edward Jackson, o, accusé de port d'armes cachées. Jackson a été condamné, dernièrement, à six mois de prison de paroisse, pour avoir blessé James A. Marshal, s.

Cour du recorder Ford.— Richard Glore, accusé de port d'armes cachées, a été envoyé à la cour criminelle du district. Cautionnement de $250. Sur le chef de brie de paix, il a été condamné à $20 d'amende ou trente jours de geôle de police.

Sophie Ahren et Tomhey, convaincus de n'avoir aucun moyen d'existence, a dû donner un cautionnement de $250 piastre pour répondre de sa bonne conduite durant six mois. A défaut de cautionnement, elle passera trente jours à la geôle de police.

Marie Wilden et Adeline Jordan prévenues de bisbuirne, ont été incarcérées en attendant l'instruction préliminaire. Elles n'ont pas pu fournir un cautionnement de $500.

Peter Hodson, convaincu d'ivresse et de bris de paix, a été condamné à $10 d'amende ou vingt jour de geôle de police.

Cour du recorder Davey.— Tom Adams accusé de voies de fait et de blessures, a été requis de donner un cautionnement de $600 pour répondre de sa comparution.

Emile Baissy, convaincu d'ivresse et de bris de paix, a été condamné à $10 d'amende ou vingt jours de geôle de police.

Marie Brodie, convaincue de n'avoir aucun moyen d'existence, a été envoyée à "l'Alms House".

Wm Lawson a été envoyé à la cour criminelle de district. Cautionnement de $250.

Ventes testées aux bureaux de l'Auctioneur des délinquances:

Valentine Hess à Mme Albert Rolle, deux terrains et batisses dans Pilet compris entre les rues Bardetta, Quatrième, Zimpel et Washington, ayant 30 pieds de face chacun à la rue Bérétie sur 120 pieds de profondeur.....$700

Mme Valentine Reiss à Michael Gallagher, un terrain et bâtisses dans Pilet compris entre les rues Tchoupitoulas Annonciation, Calliope et Poydras, ayant 15 pieds de face à la rue Tchoupitoulas.....$1.000

Alexander P Tressolde à Mme Francoise Nelson, un terrain et batisses dans Pilet compris entre les rues Marais, Thalie, Dryades et Erato, ayant 32 pieds de face à la rue Bienville sur 127 pieds de profondeur.....$3600

William Watson Washburn au couvent de St-Alphonse de la Maison de la Nouvelle-Orléans, un terrain et batisses dans Pilet compris entre les rues Roos, Orange, Chippewa et St Thomas, ayant 63 pieds 11 pouces de face à la rue Chippewa sur 96 pieds de profondeur.....$3600

Mme Henry Ostiti à Frédérick Thomas 1 an terrain et batisses dans Pilet compris entre les rues Ursulines, Marais, Urselé et le Chemin du Bayou; 2 un terrain et batisses dans Pilet compris entre les rues Marais, St-Philippe, Ursulines et Villeré, ayant 26 pieds de face à la rue Marais sur 87 pieds de profondeur; 3 un terrain et batisses compris entre les rues Marais, Ursulines, Trémé et St-Philippe; 4 un autre terrain et batisses compris entre les mêmes rues que le terrain précédent; 5 un terrain et batisses dans Pilet compris entre les rues Bourgogne, Canal, Roman et Derbigny, ayant 26 pieds de face à la rue Bourgogne sur 106 pieds de profondeur.....$850

L'Asile Catholique des garçons de Ste-Marie à John J. Ward, un tiers d'intérêt dans quatre terrains et bâtisses dans Pilet compris entre les rues Peters, Clay, Bienville et Conti.....$5,000

Louis Blaser à Rodolph F Theurer, 1—sept terrains et bâtisses dans Pilet compris entre les rues Bourgogne, Dauphine, Pavenue Joordan et la rue projetée des soeurs; 2—quatorze terrains et bâtisses dans Pilet compris entre les rues Bourgogne, Roumparts, la même avenue et la rue projetée.....$700

Ventes par le collecteur de taxes:

Peter Funk à Peter Fink, la moitié de deux terrains et améliorations dans Pilet compris entre les rues Jackson, Jefferson, Madison et Hower.....$13.75

Henry Michael à William H. Seymour, deux terrains et améliorations dans Pilet compris entre les rues Verret, Newton, Valette et Décatur.....14 54

William McKee à William H. Seymour, un terrain et améliorations compris entre les rues Peter, Bonny, Séguin et Alix.....$14 54

Ventes faites par le collecteur Houston.

M. Desposito a continué hier la vente des propriétés de la 6ème arrie.

Voici celles qui ont été adjugées à des particuliers.

L'Etat vs. John W. Price à Gédéon Townsend, un terrain et améliorations dans Pilet compris entre les rues Dryades, Roumparts, Commune et Canal, ayant 23 pieds de face à rue Dryades.....$329 83.

L'Etat vs P. Reynal à F. P. King, quatre terrains et améliorations dans Pilet compris entre les rues Dupré, Peydras, White et Pierdido, ayant 24 pieds de face à la rue Dupré.....$69 66

L'Etat vs N. C. Penn à John B. Setfarth, un terrain et améliorations dans Pilet compris entre les rues Roumparts, Bassin, Julie et Gayoso.....$182 67

L'Etat vs La Société des Amis des Mariés à John Lulich, deux terraine et batisses dans Pilet compris entre les rues Tchoupitoulas, Erato, Thalie et Peters, ayant 45 pieds de face à la rue Peters.....$537,16

L'Etat vs A. Kocberean à C. T. Dugazon, un terrain et batisses dans Pilet compris entre les rues St-Joseph, Magasins, Camp et Julie.....$268,25

Les ventes seront continuées demain, à midi, au même endroit.

JUGEMENT DE KENDRICK HOLLAND OU HOLLINS, C., QUE LE GRAND JURI A TROUVE LIEU A POURSUIVRE POUR LE MEURTRE D'HANNAH GLOVER, C., TUEE, LE 17 AOUT 1883, AU No 22 DE LA RUE FRANKLIN.

A LA SECTION B, (JUGE LUZENBERG), DE LA COUR CRIMINELLE DE DISTRICT.

TEMOIGNAGES.

Le jugement de Kendrick Holland ou Hollins, c, que le grand juri a trouvé lieu à poursuivre pour le meurtre d'Hannah Glover, c, tuée, le 17 août 1883, au No 22 de la rue Franklin, a commencé hier matin à onze heures, à la section B [Juge Luzenberg] de la cour criminelle de district.

Après la lecture de l'acte d'accusation les jurés dont les noms suivent ont été assermentés:

B Santenac,	John C Finney,
Geo D'Arcy,	Dennis Sierra,
Jos P Miller,	Ed A Shield,
Eugène M Hogan,	John J Lee,
Charles W Dureau,	Bernard Moses,
Wm Rogers,	Thomas Knox,

L'Etat était représenté par M. J. G. Baker, sous-avocat de district; MM. Joseph Duvignaeand et A. A. Kerr représentaient l'inculpé.

On se souvient que Holland qui est joueur et à l'habitude de "gamble" au No 22 de la rue Franklin, s'est querellé, le soir du meurtre, avec Hannah Glover, puis est sorti de sa chambre pour aller dans la salle de jeu. Quelques heures plus tard, il a rencontré Hannah Glover; la querelle a recommencé mais sans voies de fait. Holland est rentré dans la salle, où, après avoir perdu tout l'argent qu'il avait sur lui, est entré dans une chambre attenante là il a vu Hannah Glover qui était seule avec trois hommes de couleur. Il s'est tenu, un instant, derrière la chaise de Hannah, puis il a tiré un pistolet de sa poche, en a placé la gueule près de l'oreille gauche d'Hannah et a fait feu. La femme est morte instantanément,

—Voici les dépositions;

DR. PAUL EMILE ARCHINARD.—Je suis coroner de la paroisse d'Orléans.

Le 17 août 1883, j'ai pratiqué, à la station de police du quatrième précinct, l'autopsie du corps d'Hannah Glover. Il était quatre heures du matin lorsque la femme a été tuée. La mort a été causée par une blessure faite, à l'oreille gauche par une arme à feu.

J. JOHNSON.—Je suis officier de police.

Le vendredi, 17 août 1883, j'étais au coin des rues Douane et Franklin; ayant entendu une détonation dans la direction du No 22 de la rue Franklin, j'ai couru à la maison; je suis entré dans une salle de bal, où j'ai rencontré Kendrick; je lui ai demandé qui avait déchargé l'arme; il m'a répondu: "C'est moi; je lui ai dit que j'allais le faire, je l'ai fait et je suis content!"

Je l'ai arrêté et il m'a remis son pistolet. Lorsque je me suis présenté dans la maison, six hommes et une femme s'y trouvaient. Hannah Glover et le prisonnier vivaient ensemble, Holland tenait un "cook shop" [boutique de cuisinier] et Hannah travaillait pour lui. Avant cela, Holland tenait une table de "monte". Il avait défendu à Hannah d'aller dans la chambre du jeu. Walker Bell était présent au moment du meurtre. Je ne saurais dire si Holland a défendu à Hannah d'y aller avec Walker Bell.

J. THOLMER.—Je suis officier de police du quatrième precinct.

Je suis accompagné jusqu'à la chambre de Kitty. Un d'eux a demandé comment elle avait été blessée; Ryan a dit: "accidentellement" mais Kitty a répliqué: "Non, c'est avec intention." Tandis que les officiers amenaient Ryan hors de la chambre, Kitty m'a demandé si on le pendrait; je lui ai répondu que je ne le savais pas. Kitty m'a priés d'aller chercher M. Harris, ce que j'ai fait.

Le juri a déclaré que la mort a été causée par une hémorragie interne de la veine porte, résultat d'une blessure pénétrante de l'abdomen par arme à feu faite le 5 octobre 1883, vers une heure du matin, par Eddie Ryan, actuellement en prison.

Le juri se composait de MM. John Larkin, S. Douman, Victor Mossy, Victor Deshoyes et A. Cosa.

Incendie—Huit maisons détruites dans la rue Carondelet, près Deuxième.—Hier matin, à trois heures et quart, un incendie a éclaté derrière la maison de M. C. McD. Walters, No 601 de la rue Carondelet, entre Deuxième et Troisième.

Les flammes se sont étendues avec une telle rapidité, que les personnes de la maison ont à peine eu le temps de se vêtir. Lorsqu'on s'est aperçu du feu, la maison attenante (No 603) brûlait, et l'on ignore dans laquelle des deux bâtisses l'incendie a éclaté.

Voici la liste des maisons consumées:

Une maison haute, en bois, située au coin des rues Deuxième et Carondelet, propriété de M. J. McD. Walters, marchand de meubles. Le stock de M. McD. Walters, valant $3,000, est assuré pour $1500 à la compagnie Sun Mutual. La bâtisse est assurée pour $4,000 au Merchants' Mutual Company.

Une maison haute, en bois, à deux corps de logis, portant les Nos 595 et 597 de la rue Carondelet, appartenant au capitaine A. F. Trosedale, qui en occupait un côté. L'autre était habité par M. J. Huey. La bâtisse est assurée pour $4,800 au New Orleans Insurance Association.

Les meubles du capitaine ont été la proie des flammes; ils sont assurés pour $2000 à la même compagnie. Les meubles de M. Huey sont assurés pour $1250 à "l'Hibernia Company."

Une maison basse, en bois portant le No 601 de la rue Carondelet, et appartenant à M. J. McD Walters, qui l'habitait. Les meubles et la bâtisse sont assurés pour $2800, à la Compagnie du Sun.

Une maison haute, en bois, portant le No 603 de la même rue, et appartenant à M. Joseph Hug qui l'occupait. Les meubles ont été détruits; ils sont assurés avec la bâtisse, au Lafayette Insurance Company.

Une maison haute en bois, derrière celle qui porte le No 605 de la rue Carondelet, propriété de M. Henri Wolter, qui y avait une manufacture de montardes. Le maison de M. Wolter, de devant, a été fortement endommagée.

Une maison basse, en bois, portant le No 226 de la rue Deuxième, appartenant à Mme Cambre, et habitée par Mme Murphy. La bâtisse est assurée pour $500 au Merchants Mutual Company. Les meubles de Mme Murphy ont été détruits; ils ne sont pas assurés.

Une maison portant le No 328 de la rue Deuxième, appartenant à Mlle Katie Higginbotham et habitée par Mme Higginbotham. La bâtisse est assurée pour $3000.

Un hangar derrière la maison portant le No 261 1/2 de la rue Troisième a été consumé, et plusieurs bâtisses d'été ont été endommagées.

Le capitaine A. Kalinski, du "Julia Street Insurance Patrol" a été renversé par la voiture qui transportait les pompes de la pompe No 20 et grièvement blessé. On l'a transporté chez M. Shaffle, où il a reçu les soins du Dr Breyer.

Autre incendie.—Un feu a éclaté, hier soir, à sept heures et demie, parmi du foin dans un grenier de l'écurie de M. Florian Michel, rue Soniat, entre Camp et Magnolia. La bâtisse et un hangar ont été consumés. La perte est couverte par une assurance de $800 au "Southern Insurance Company. L'alarme a été donnée de la boîte No. 25 à l'encoignure des rues Jackson et Colisée.

Paragraphes—Rapport du Trésorier de la Nouvelle-Orléans pour la semaine expirée le 6 octobre 1883:

Reliquat, le 29 septembre	$385,991 53
Reçu, dans la semaine	28,277 94
Total	$414,269 47
Déboursé	6,648 39
Reliquat, le 6 oct	$407,621 08

Taxes perçues dans la semaine, de 1878 à 1883:

1883	$34,206 97
1882	67,206 32
1881	2,121 14
1880	575 24
1879	— —
1878	136 07
1877	11 65
1876	12 13
Divers	774 41
Total	$407,630 09
En moins, versé en 1879	8 92
Total	$407,621 08

—Des voleurs sont entrés chez Cyrus Grey, n., No 331 de la rue Liberté. Ils ont brisé une malle et en ont enlevé une somme de $200 et une robe. Lizzie Gardner, qu'on soupçonne du vol, a été arrêtée, hier matin.

—J. R. Douglas, propriétaire du Extra Dry Saloon, rue St-Charles, près Canal, accuse d'avoir battu John Clifford qui était dans son établissement, a été arrêté hier matin. Il a été traduit devant le recorder Davey, puis relaché après avoir donné un cautionnement de $250 en attendant l'interrogatoire.

—Hier soir, à dix heures et demie, un feu qui s'était déclaré au No 170 de la rue Bolivar a été promptement éteint. Les dégats sont de $25.

—Trois matelots du steamer "Linthepe," accusés d'ivresse et de menaces de mort, ont été écroués à la station du sixième precinct.

—J. Kissinger est tombé, hier, à trois heures de l'après-midi, d'une charrette, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Henry Clay, et a été légèrement contusionné.

—Trois gamins se sont amusés à mettre le feu à de la paille dans un bosquet placé sur le trottoir, derrière le magasin de M. H. R. Degreve, épicier en gros, rue Commerce, près Lafayette. Les flammes ont été étouffées par M. Stockmeyer.

—Une petite fille qui jouait avec des allumettes a mis le feu à un hangar derrière la maison portant le No 471 1/2 de la rue Congrès, appartenant à M. Frank Winter et occupée par M. Robinson. Les réparations coûteront $25.

—Victor Leclerc, G. Leclo, Deraillie et trois autres dont on ignore les noms, sont entrés dans le café de M. Malleoche, au coin des rues Royale et Champs-Elysées, tandis que M. Malleoche regardait passer une procession, et ils y ont enlevé $14 d'un tiroir.

—Remy Jenkins, petit garçon de couleur, a été blessé à l'encoignure des rues Marais et Français, par Ignace Thomas, c., qui, sans motif, lui a porté un coup de couteau au dos. La blessure est grave. Elle a été pansée à la pharmacie du Dr Béret, coin des rues St-Claude et Champs Elysées. Thomas a été arrêté.

Le Conseil municipal siégeant en Cour de Cassation.—Sans immodestie, l'oracle d'Apollon n'eût pas mieux prophétisé que nous quant à l'intérêt manifesté par le public dans le procès où les conseillers municipaux et M. B. T. Walshe, Trésorier de la ville, sont en présence, les premiers comme accusateurs, le dernier comme prévenu.

Hier soir, à sept heures, la salle du Conseil pouvait à peine contenir la foule qui s'y pressait, lorsque le Maire a appelé l'assemblée à l'ordre. Le religieux silence qui régnait alors et l'anxiété qui se lisait sur toutes les figures, laissaient deviner le caractère grave des débats qui allaient s'ouvrir.

L'appel nominal ayant constaté la présence de vingt-quatre membres, le Maire a fait part de l'objet, déjà su, de la convocation du Conseil.

M. Barthe, la parole, a réclamer la parole, a demandé quelques renseignements relatifs à l'ordonnance qui déclare les Parcs ouverts le meilleur emplacement pour la grande Exposition de 1884.

Le maire lui a répondu que l'unique question en discussion à cette séance était la prise en considération d'un fonctionnaire insoumis, et que le Conseil devait, dans ses débats, écarter toute question étrangère à celle-là.

La séance 61ma de la charte de la ville a été lue, clause qui prescrit que la révocation d'un fonctionnaire ait lieu dans les trente jours suivant celui de son mise en accusation. Dans le cas qui nous occupe, a dit le maire, la plainte a été formulée le 11 septembre et le délai fixé par la clause déjà citée, prend fin jeudi, au plus tard.

M. Hardy a demandé où en étaient les choses devant les tribunaux de justice.

Le maire lui a répondu, tenant son information de l'avocat de la ville, que l'injonction de la cour inférieure interdisant au Conseil de procéder à la révocation de M. Walshe, venait d'être levée par un *writ de prohibition* lancé par l'honorable Pochée, de la Cour Suprême.

M. Hardy s'est rangé à l'avis des quelques membres de l'assemblée qui croient que l'arrêt du juge Pochée n'affecte nullement le *statu quo*. Il a demandé s'il fallait tenir compte de l'interruption du délai de trente jours causé par les dernières procédures judiciaires.

La question est restée sans réponse, le maire, de son propre aveu, ne possédant pas de connaissances légales.

M. Booth a affirmé que le Conseil n'avait plus pieds et poings liés, et qu'il lui incombait de reprendre incontinent ses poursuites contre le Trésorier de la ville. Le conseiller s'est dit mû par les intentions les plus pures; son seul désir étant de voir toute difficulté applanie, et l'ordre rétabli dans les bureaux du Trésorier.

M. Barthe a blâmé le Conseil de se constituer accusateur et juge de M. Walshe; c'est un manque d'impartialité, de justice. Dans quelle impasse se trouverait le Conseil, si, après avoir privé le Trésorier de la ville de son mandat, la Cour Suprême frappait d'illégalité sa façon d'agir! M. Barthe croit que M. Walshe a été sincère dans tout ce qu'il a fait; il l'a prouvé en faisant appel aux tribunaux.

Le Conseil va statuer sur une question de la plus haute gravité, celle d'accuser, de juger et de destituer un fonctionnaire du par le peuple.

M. Hardy a voulu savoir s'il serait accordé à l'accusé le temps de se préparer à sa défense.

M. Barthe a proposé de différer à huitaine la prise en considération du sujet, alors que la Cour de District se sera prononcée dans le procès intenté par M. Hughes contre le Trésorier. Si la *mandamus* demandé par Hughes lui est refusé, la conduite de M. Walshe sera sanctionnée. M. Barthe a dit savoir que M. Walshe accepterait la décision de la Cour de District, quelle qu'elle fut.

Une motion de M. Butler, de renvoyer à la semaine prochaine toute discussion sur la conduite du Trésorier, a été repoussée par un vote de vive voix.

M. Legan croit qu'il ne faut pas traîner la question trop lâchement; il semblait de lui accorder mûre réflexion. L'autorité du Conseil a été méconnue, on ne saurait le nier C'est le Conseil qui légifère, il doit faire valoir ses droits, ses prérogatives.

Le Trésorier s'est inspiré auprès de gens compétents et les lois, et il aurait pu faire ses versements de 75 pour cent sans pour cela abdiquer l'attitude qu'il avait prise.

M. Hardy a fait un admirable plaidoyer en faveur de M. Walshe. Bien qu'il faille subordonner le Département Exécutif au Département Législatif, il reconnaît à un officier exécutif, agissant de bonne foi, le droit de mettre en doute la légalité d'une ordonnance jusqu'à ce que les Tribunaux aient disposé son doute.

Il n'attribue à M. Walshe que des motifs purs dans son opposition au Conseil. Il ne demanders pas la destitution d'un fonctionnaire dont la conduite est au-dessus de toute imputation, surtout si cette destitution prive à tout jamais la victime du droit de remplir des fonctions publiques.

M. Conway favorise la révocation de M. Walshe, parce que les employés de la ville ne touchent plus leurs traitements.

MM. Nasf et Franz ont proposé de suspendre momentanément les poursuites dirigées contre le Trésorier.

Une autre voix, la motion de M. Booth de procéder à la mise en accusation de M. Walshe a prévalu.

M. Barthe, qui n'a jamais douté de la parfaite sincérité de M. Walshe, a prié l'assemblée de bien vouloir accepter sa démission comme rapporteur et comme membre du comité de l'Ordre public. La conduite de notre estimable concitoyen n'a jamais été celle d'un outrageur. Toujours prêt à fléchir, à châtier les fauteurs de la loi, il a aussi toujours apporté dans ses actes cette indulgence, cette longanimité qui sont les vraies caractéristiques du gentilhomme. Il est regrettable que la voix de M. Barthe et celle de M. Hardy soient aussi rarement entendues au Conseil. Ces deux messieurs n'ont pas plus demandés la glorification de M. Walshe que ses condamnations; ils ne sont bornés à inviter leurs collègues à laisser aux tribunaux la responsabilité de donner à la conduite de M. Walshe leur approbation ou leur improbation.

La démission de M. Barthe ayant soulevé quelque objection, elle reviendra de nouveau devant le Conseil ce soir.

Toutes les voix n'étant tenu, et la motion de M. Booth ayant prévalu, les conseillers sont allés prêter le serment suivant que le maire leur a lu:

"Je jure solennellement de juger honnêtement, et de considérer impartialement les procédures instituées contre M. Walshe pour le retrait de son mandat; que Dieu me vienne en aide!"

Après la prestation de ce serment, M. Booth a demandé que M. Walshe soit sommé de comparaître devant le Conseil lundi prochain siégeant en Cour de Cassation, pour répondre à une accusation formulée contre lui et punissable de la privation de son mandat.

La séance d'hier soir sera reprise demain soir, et le sort de M. Walshe s'y décidera. Selon toute probabilité peu de membres se laisseront fléchir par la défense déjà connue de M. Walshe. Le conseil commettra un acte sans précédent dans les fastes de l'histoire, en destituant un fonctionnaire public qui ne relève pas de lui; et l'intervention des Tribunaux pourrait fort bien amener un jour de nouvelles complications. Le procès est piquant et ne manquera pas d'allécher les curieux.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

Successeur du général Thibaudin au ministère de la guerre.

Paris, 8—On croit que le général Saussier, commandant de 19me corps d'armée, succédera au général Thibaudin comme ministre de la guerre.

Le journal le Gaulois donne de la publicité à la rumeur que la Russie est sur le point de contracter un emprunt de cent millions de roubles.

Le successeur du général Thibaudin.

Paris, 8 oct—Le général Lamal, commandant la division du 17ème corps d'armée, a refusé le portefeuille de ministre de la guerre. Le général Saussier n'a pas encore répondu à la lettre qui lui a été adressée par le premier ministre Ferry au sujet de son acceptation de ce poste.

Le "Télégraphe" donne qu'il soit président d'attaquer Bac-Ninh, car le Delta est inondé. Il dit aussi que cette attaque aurait le danger de mettre les troupes françaises directement en contact avec les troupes chinoises.

Si Bac-Ninh est attaquée, ajoute le Telegraph, cela prouvera que la France ne veut pas accepter la base de la convention que lui propose la Chine.

Le journal Le Soir rapporte que le cabinet Anglais presse ses demandes de réparation à la France.

On pense que M. Saguste en agit ainsi afin d'avoir plus d'autorité devant les Cortes. Si l'on persistait dans cette attitude on exposerait à un refus péremptoire l'Espagne qui déjà a obtenu toute la réparation qu'elle pouvait exiger.

France et Espagne.

Londres, 7 oct—Une dépêche de Madrid rapporte: Le résultat des négociations à la France par le duc de Fernan Nunez, ambassadeur d'Espagne à Paris, relativement à la démonstration contre le roi Alphonse, est toujours tenu sous le secret.

Plusieurs journaux considèrent que l'affaire se terminera pacifiquement. Les journaux conservateurs soutiennent la communication publiée dans le journal officiel comme étant insuffisante et demandent une insertion du texte entier des excuses du président Grévy et de la réponse du roi Alphonse.

Madrid, 8 oct.—Le journal la *Correspondance* écrit de nouveau que l'Espagne n'est pas satisfaite de l'acte du gouvernement Français relativement au traitement du roi Alphonse à Paris et insiste que l'insertion de la publication officielle de la réponse du roi par suite du président Grévy.

Une députation du club de l'armée et de la marine est allée voir sa majesté aujourd'hui et lui a renouvelé l'assurance de leur loyauté et de leur attachement.

Le roi a répondu; " Me voyant entouré d'officiers, j'oublie pour un moment les actes de ceux qui ont certainement manqué à leur devoir."

Il a ajouté: " Je suis convaincue que quand il y aura nécessité, l'armée remplira son devoir et sera la sauvegarde de la nation. Je suis prêt à sacrifier ma vie pour l'intégrité et la liberté du pays ainsi que pour l'honneur de mon armée."

Le sentiment hostile à la France s'apaise en Espagne.

Madrid, 7 oct—La démission du général Thibaudin et l'empressement que la France a montré à offrir une réparation pour le traitement dont le roi Alphonse a été l'objet, ont causé une grande satisfaction en cette ville. On espère qu'on obtiendra vite une solution amicale qui mettra fin au différend qui existe à cet effet entre la France et l'Espagne.

Le Roi d'Espagne et l'empereur Guillaume.

Madrid, 7 oct—Le roi Alphonse XII a reçu une réponse cordiale à l'Empereur Guillaume au sujet de son récent télégramme de sympathie.

FRANCE ET CHINE.

Paris, 7—Une dépêche annonce que les négociations entre la France et la Chine sont virtuellement suspendues.

L'ambassadeur français à Madrid est parti pour son poste.

France et Chine—Nouvelles propositions.

Londres, 8 oct—Le correspondant berlinois du London Times dit que la Chine aurait reposé le memorandum proposé par M. Ferry, chef du cabinet français, relativement au règlement de la question du Tonkin, la discussion s'engageant maintenant sur cette ligne de frontière.

Elle commence à la ligne que forme un bras du Delta du Fleuve Rouge; elle suit de là dans une direction nord-ouest jusqu'à ce qu'elle atteigne le canal qui longe les rapides; elle longe ce canal jusqu'au fleuve rouge, puis elle court le long de ce fleuve rouge jusqu'à ce qu'elle arrive à la ville de Hang Hoa. C'est à ce point-là qu'on suggère d'établir une douane de la Chine.

Conformément à cette ligne proposée le delta serait divisé en deux parties à peu près égales. Néanmoins, la France ne considère pas que ces négociations là soient sérieuses, elle est décidée à reconnaître aux deux faits accomplis pour préparer la solution de la question tonkinoise.

Les Français au Tonkin. Instructions à l'amiral Courbet.

Paris, 7—Le gouvernement français a envoyé des instructions officielles à l'amiral Courbet où il fait ressortir l'urgente nécessité de planter immédiatement le drapeau français à Sontay et à Bac-Ninh et de purger le delta des Pavillons Noirs.

Convention entre l'Empereur d'Annam et les Pavillons Noirs.

Londres, 7 sept—Des dépêches reçues de Hong Kong disent qu'une convention a été effectuée entre l'Empereur d'Annam et les "Pavillons Noirs" par laquelle ceux-ci se retirent du Tonkin et s'engagent à ne pas entraver le commerce. Les Pavillons Noirs ont déjà commencé à se retirer.

L'amiral Courbet est à la Baie Along avec la flotte française. On croit que la commissaire civil Rheinale, M. Harmand, a offert à l'avenir de l'emploi aux Pavillons Noirs dans l'armée française et annonce si ceux-ci évacuent immédiatement Sontay. L'e Français attaqueront immédiatement Bac-Ninah.

La flotte remontera la partie nord de la rivière jusqu'à Phu-Foce, et envoie des canonnières pour intercepter la retraite de Bac-Ninh des troupes régulières chinoises. Toutes les forces françaises au Tonkin s'apprêtent à effectuer ce mouvement.

Tonkin—Retraite des Pavillons Noirs.

Paris, 8 oct—L'amiral Peyron, ministre de la marine, a reçu un télégramme du Tonkin, qui annonce que les "Pavillons Noirs" ont retraité de Nam-Dinh, Ghoy, jusqu'à Lao-Kaïe, sur la frontière de la Chine. La dépêche ajoute que les envoyés Annamites sont arrivés à Hai-Phong et partiront immédiatement pour Hanoï, quartier-général des français.

Retour du marquis Tseng.

Paris, 8 oct—M. le marquis Tseng est arrivé à Paris, venant de Folkestone.

Bruit démenti.

Londres, 8 Oct. — Une dépêche reçue en cette ville dit que la rumeur qu'on a envoyé à New York disant que M. Seymour, ministre des Etats-Unis à Cantou, avait été assassiné, est